

Tarif des douanes

La décision du gouvernement de remettre à plus tard le projet de loi sur l'obscénité et de mettre en discussion le projet de loi C-87 avant même que nous ne puissions prendre connaissance de tous les détails de l'affaire ne peut qu'éveiller notre méfiance. Je presse les députés ministériels et particulièrement ceux qui représentent des régions du Canada où l'industrie de l'automobile est implantée d'insister pour que l'on accepte cet amendement.

● (1210)

M. Nickerson: Monsieur le Président, c'est bien connu que nos vis-à-vis libéraux et néo-démocrates ne sont qu'une bande de timorés. Mais aujourd'hui, on les voit qui tremblent de tous leurs membres devant la terrible puissance économique non pas du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest ou des États-Unis, mais du pauvre petit Mexique. Craintifs, pusillanimes, timorés, c'est bien ce qu'ils sont.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'avais espéré que le député de Western Arctic (M. Nickerson) participe au débat au lieu de se contenter de faire une interjection. Après tout, nous avons tous pu constater ce matin que, même si les Canadiens voudraient que leurs représentants élus puissent participer à un débat sur le libre-échange, ceux-ci n'en ont pas eu l'occasion sauf les jours réservés à l'opposition.

Le gouvernement n'a pas jugé bon de prévoir un débat au Parlement pour discuter de la plus importante entente commerciale de l'histoire du Canada. Le négociateur en chef, Simon Reisman, a même dit que c'était l'entente commerciale la plus importante du monde. On demande aux Canadiens d'acheter chat en poche. On leur demande de croire sur parole que le gouvernement présentera les mesures législatives les plus avantageuses possibles pour le Canada.

Il est vraiment triste de constater qu'aujourd'hui, alors que le gouvernement avait donné l'occasion aux ministériels de discuter du projet de loi C-87, aucun d'entre eux ne semble vouloir le faire. Jusqu'ici, nous avons entendu presque uniquement des députés de l'opposition. C'est malheureux, mais je soupçonne que c'est peut-être...

M. Cassidy: Délibéré.

M. Riis: Je préfère penser que ce n'est pas parce que le gouvernement a décidé de façon délibérée de ne pas participer à un débat sur le libre-échange, mais simplement parce que ceux qui auraient voulu y participer assistent à des réunions de comités et seront ici plus tard aujourd'hui. Nous attendrons leur retour et nous avons bien hâte d'entendre ce qu'ils diront au sujet du libre-échange.

Nous discutons maintenant du premier amendement proposé par mon honorable ami d'Ottawa-Centre. Selon moi, cet amendement est absolument nécessaire. Comme les députés le savent, le projet de loi C-87, que le gouvernement veut faire adopter le plus rapidement possible, prévoit en réalité que les

biens produits dans un autre pays peuvent être considérés comme ayant été produits aux États-Unis. S'il y a une entente sur le libre-échange, ces biens pourraient donc être vendus au Canada comme produits américains sans droits de douane. Par exemple, si les États-Unis créaient une zone de libre-échange avec le Mexique pour utiliser la main-d'oeuvre mexicaine afin de fabriquer certains articles à très peu de frais soit au Mexique soit le long de la frontière, ces produits pourraient être considérés comme des produits américains et être admis au Canada sans droits de douane pour livrer concurrence à nos propres produits canadiens selon un système que l'on prétendrait libre et équitable, même si ce n'était de toute évidence pas le cas. Des articles qui n'auraient même pas été fabriqués aux États-Unis seraient considérés comme des produits américains.

Nous cherchons à établir des relations commerciales équitables avec les États-Unis. Nous estimons que si nous devons commercer d'égal à égal, la situation devrait être la même des deux côtés de la frontière. Les deux pays devraient faire face aux mêmes coûts de production; dans ces conditions, celui des deux qui serait le plus productif ou le plus imaginatif au niveau de la commercialisation parviendrait vraisemblablement à obtenir la vente.

Mon collègue le député d'Ottawa-Centre a proposé un amendement qui se lit comme il suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 25, page 4, ce qui suit:

«(3) Nonobstant tout règlement pris en vertu du paragraphe (2), les marchandises totalement ou partiellement produites au Mexique ne sont pas réputées être originaires des États-Unis.»

C'est vraisemblablement l'amendement le plus pur quant à la forme que j'aie jamais vu à la Chambre des communes. A mon avis, tous les députés devraient appuyer à l'unanimité, sans quoi c'est comme si on disait que les marchandises produites totalement ou partiellement au Mexique sont réputées être originaires des États-Unis. Nous cherchons simplement à clarifier la situation, de telle sorte que si jamais le gouvernement parvient à imposer aux Canadiens son accord de libre-échange, il soit convenu que les marchandises produites aux États-Unis seront réellement originaires de ce pays-là.

Comme bien des gens nous en ont prévenus, nous constatons que les marchandises produites au Mexique seront réputées être originaires des États-Unis et ensuite exportées vers le Canada comme des marchandises américaines. C'est injuste et malhonnête. C'est une pratique commerciale injuste. Nous disons simplement qu'elle ne devrait pas être permise. Je pense que toute personne impartiale en conviendra.

Il semble assez bizarre que des députés de l'opposition aient à proposer un pareil amendement. On penserait que le gouvernement aurait lui-même insérer la disposition pertinente dans la loi, dans le meilleur intérêt du Canada et des fabricants canadiens. Apparemment, tel n'est pas le cas.